

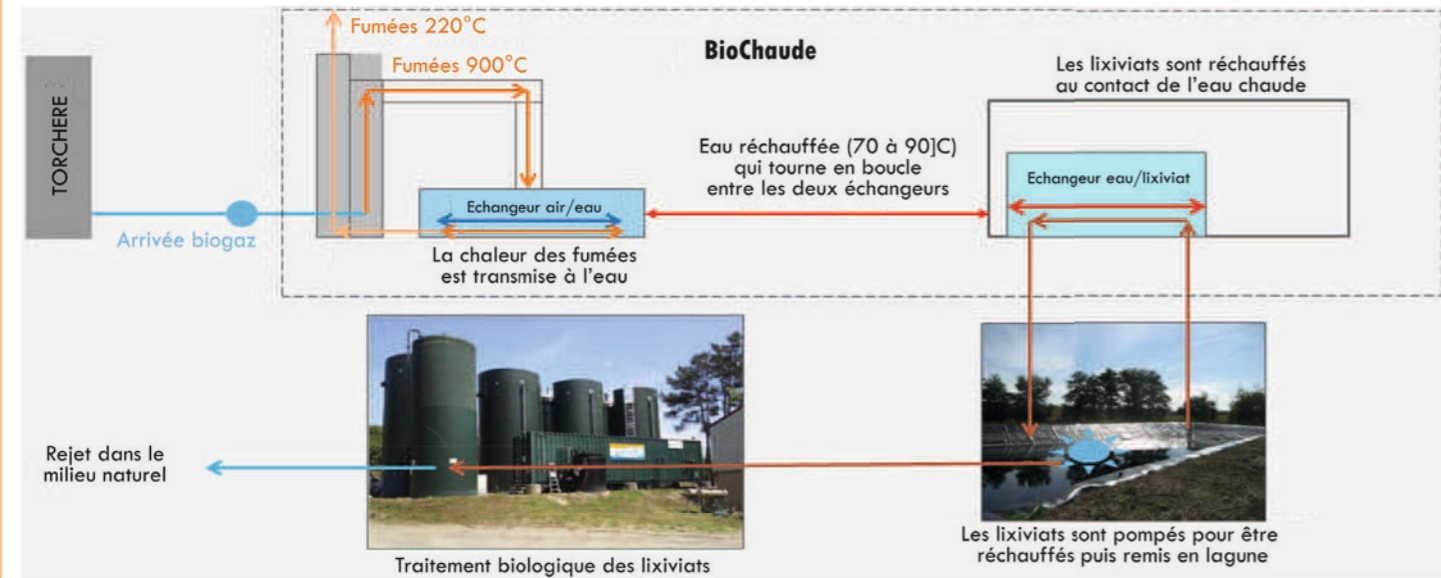
Le biogaz valorisé

Depuis le mois de décembre, le centre de stockage de déchets ménagers de Caupenne est équipé d'une unité de valorisation thermique du biogaz issu de la décomposition des déchets permettant de valoriser le biogaz pour traiter les lixiviats. Si le biogaz était auparavant brûlé par une torchère, il sert désormais à réchauffer les lixiviats au moyen d'un échangeur fumée/eau appelé BioChaude. Le biogaz est puisé au cœur des déchets stockés dans les alvéoles de l'installation de stockage. Le réseau de captage comprend plusieurs puits reliés entre eux par un réseau qui permet d'acheminer le biogaz vers l'unité de traitement.



Un traitement innovant

Le principe est simple. Après combustion du biogaz, les fumées sont récupérées et alimentent un échangeur thermique (fumées/eau). Les lixiviats bruts passent dans cet échangeur pour être réchauffés. Sont ajoutés 2 aérateurs dans la lagune de lixiviat et de cette façon, le bassin des lixiviats est transformé en système de prétraitement biologique. Ainsi, la dégradation bactérienne des composés azotés et organique est efficace même en hiver. Les lixiviats subissent ensuite un traitement biologique in situ par OVIVE, prestataire du SIETOM, pour réaliser une biodégradation des pollutions organiques et azotées en conditions intensives et un piégeage partiel de certains éléments minéraux.



En bref !!!

Des boîtes pour toutes les situations

Deux nouveaux modèles de boîtes à aiguilles (BAA) sont proposés aux patients en auto-traitement et aux utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles et peuvent être récupérés en pharmacie.

Une boîte de 1,5 L, conçue pour accueillir une nouvelle catégorie de déchets perforants et une boîte de plus petit format (0,5 L) mieux adaptée au besoin des utilisateurs d'autotests et aux situations de mobilité des patients en auto-traitement. A partir du second semestre 2018, les patients auront donc le choix entre trois modèles de boîtes : le format 2 L, inchangé, et ces deux nouveaux formats pour stocker leurs déchets perforants.



Le SIETOM se met à l'heure du web

Après plusieurs mois de concertation, le SIETOM vient de lancer son nouveau site internet avec l'objectif d'apporter plus de clarté sur nos missions, d'améliorer l'accès à l'information et de répondre à vos besoins. Cette refonte se veut plus interactive et plus intuitive. Elle s'adapte aussi aux formats des portables et tablettes. Nous espérons que vous apprécierez cette nouvelle version et que vous y trouverez les réponses à vos questions.

Le SIETOM s'est également inscrit dans l'application «Guide du tri» de l'éco-organisme CITEO pour vous aider à localiser le point tri le plus proche de votre position. Finis les doutes et les idées reçues : d'un simple mot dans le moteur de recherche (par exemple : « paquet céréales », « yaourt »...), le «Guide du tri» vous dira quoi faire avec l'emballage ou l'objet, vous indiquera la bonne couleur de bac mais aussi des infos en plus pour bien trier et comprendre les bénéfices de votre geste.



Responsable de la publication : Madame Odile LAFITTE
Conception et réalisation : Service communication
Impression : Imprimerie d'Albret - 40 140 SOUSTONS
Tirage : 33 000 exemplaires

Nos partenaires :



SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40 250 Caupenne
Tel : 05.58.98.57.57
www.sietomdechalosse.fr



La TRIBUNE du SIETOM

pour en savoir plus sur les déchets

Juillet 2018 - n° 11

MERCI



La collecte sélective des déchets est maintenant en place sur nos communes depuis de nombreuses années. Trier ses déchets est devenu aujourd'hui naturel pour la plupart d'entre nous et les effets sont importants. Le tri n'est pas qu'un petit geste et son impact est bien plus vaste qu'il n'y paraît. C'est la somme de petits gestes quotidiens de chacun qui produit de grands effets tant pour l'environnement que pour l'emploi local.

L'année 2017 aura été en ce sens excellente puisque le tri a fait un bond de +2 kg par habitant par rapport à 2016. Ce chiffre montre un élan citoyen et lance un signe positif pour les enjeux qui seront les nôtres à l'avenir.

Alors MERCI des efforts que vous faites pour faire progresser le recyclage de nos déchets, MERCI pour nos enfants qui seront demain les témoins de nos agissements et surtout MERCI de la confiance que vous nous accordez et à laquelle nous saurons répondre par un engagement de tous les instants.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à nous faire part de vos commentaires par le biais de notre nouveau site internet.

Odile Lafitte
Présidente du SIETOM

A vos agendas

Le SIETOM organise des journées portes ouvertes de son site à Caupenne tous les 1ers mercredis de chaque mois ou les 1ers mercredis des vacances scolaires.

Les prochaines journées auront lieu :

- Mercredi 11 juillet
- Mercredi 5 septembre
- Mercredi 24 octobre
- Mercredi 7 novembre
- Mercredi 5 décembre

Des visites seront organisées le matin de 10h à 11h30 et l'après midi de 14h à 15h30.

Vous pourrez ainsi venir découvrir notre unité de valorisation organique, le centre de stockage des déchets, la production de compost normé et la gestion des déchets recyclables.

Vous pouvez vous inscrire via notre site internet www.sietomdechalosse.fr ou par téléphone au 05 58 98 57 57.

On vous attend nombreux

Les bons réflexes tri

TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2ème VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures même USÉS ou DECHIRÉS

Où déposer ses TLC ?

Dans un conteneur portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur les sites www.lafibredutri.fr www.sietomdechalosse.fr

* TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

Comment bien trier ?

Ne pas déposer d'articles HUMIDES

Tous les vêtements et le linge se déposent PROPRES et SECS, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent PAR PAIRE. Tout est placé dans un SAC BIEN FERMÉ

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

100% RÉUTILISATION / RECYCLAGE

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

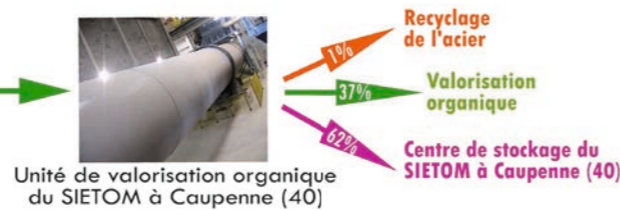
L'organisation des services en 2017

La collecte ordures ménagères



La collecte sélective

Les déchetteries



Les déchets collectés en 2017

Category	Quantity (in tonnes)
Les ordures ménagères	16 327
Les déchets verts	13 810
Les encombrants	4 442
Les gravats	2 946
Le bois	2 468
Le verre	2 228
Le papier	2 035
Le carton	770
Les métaux	961
Les déchets électriques	634
Les emballages	581
Le mobilier	514
Les textiles	201
Les déchets spécifiques	238
Les déchets "réemployés"	206

Comment sont traités les déchets collectés ?



Combien de déchets a jeté chaque usager ?



Chaque usager du SIETOM a jeté **622 kg** de déchets en 2017 contre **573 kg/hab** en France

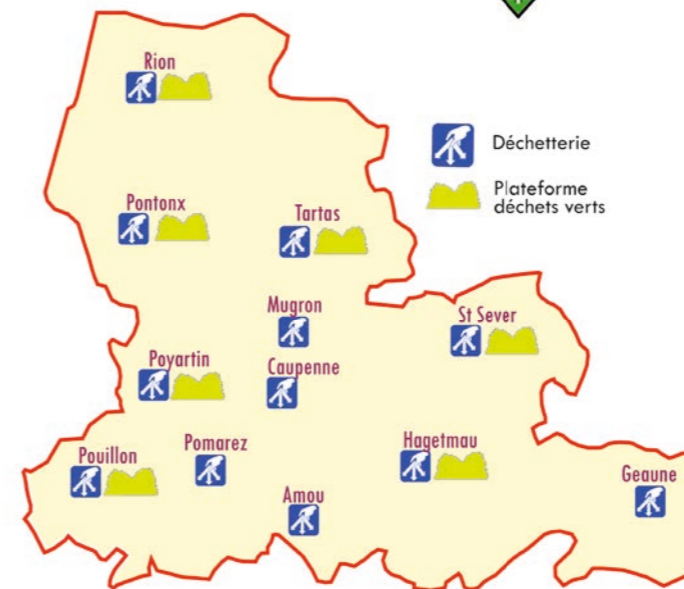
Quel bilan par rapport à 2016 ?



La déchetterie. un tri de plus en plus affiné

Le SIETOM gère 12 déchetteries sur son territoire. Si les horaires varient selon les sites, le tri reste le même et il est de plus en plus poussé pour améliorer le recyclage, le réemploi et le traitement des déchets.

Le réseau des déchetteries



Les déchets en benne



Les professionnels sont limités à 1m3 par semaine

Retrouvez les horaires de nos déchetteries sur www.sietomdechalosse.fr

Les déchets dangereux



⇒ Déposés dans une caisse dédiée, c'est le gardien qui fait le tri dans le conteneur. Les déchets sont ensuite soit valorisés en production d'énergie (chauffage, électricité) soit recyclés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement. Pour rappel, les produits des professionnels sont interdits.

Les autres déchets



Les déchets réemployables



⇒ Déposés dans un caisson réemploi, les objets réemployables en état de fonctionnement ou nécessitant une réparation sont récupérés par l'association Landes Partage pour leur recyclerie d'Hagetmau. Les déchetteries de Caupenne, Mugron et Pomarez seront équipées d'un caisson réemploi au second semestre 2018.

Les déchets électriques

